

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2010

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix, le **douze janvier** à **vingt heures trente minutes**, les membres du **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de **Monsieur Guy LUBIAS, Maire**.

Présents : Mmes et MM. LUBIAS, TURBAN, BOURNEUF, LEROYER, LE CHANJOUR, PORTEBOEUF, JEUSSET, NOTREAMI-CHENIER, LUTELLIER, PAQUIER, CORNU, LEPETIT, CHAUVEAU, FILLATREAU, BEAUTRU, RIVET-COURSIMAUULT, LEDUC, BONNARGENT, HOUALARD

Excusés : Mme GRIGNON (pouvoir à Mme JEUSSET), CHARDON (pouvoir à M. PORTEBOEUF), MORGANT (pouvoir à M. LUTELLIER), TREBOUET, LEPOUZE (pouvoir à Mme TURBAN) MOREAU (pouvoir à M. LEROYER), MAUPOINT, HEMERY,

Secrétaire : M. BEAUTRU

----- oOo -----

Monsieur CHAUVEAU souhaite que soit noté sur le dernier compte-rendu, la question qu'il avait posée à Madame HEMERY, à savoir « quand sera terminé le CDD de la Ribambelle ? » Réponse : « fin mars ». Monsieur le Maire en prend bonne note.

I – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur LEROYER présente les ouvertures de crédits sur 2010.

OUVERTURE DE CREDITS SUR 2010

HORS OPERATION

Article	Libellé	montant
Chap. 20	Immo. incorporelles	8 436,00 €
Chap. 21	Immo. corporelles	37 803,00 €
Chap.23	Immo. en cours	22 140,00 €
Total hors op.		68 379,00 €

OPERATIONS

"0101	Halte Garderie	8 436 €
"0203	Gymnase	3 000,00 €
"0205	Complexe sportif	3 750,00 €
"0207	Ecole Jean de la Fontaine	3 000,00 €
"0208	Ecole Maternelle	5 668,00 €
"0211	Basse Goulandière	3 000,00 €
"0213	Hôtel de Ville	5 000,00 €
"0214	Foyer-Loisirs	3 388,00 €
"0217	Cimetière	2 000,00 €
"0219	Eclairage public	20 500,00 €

"0222	Groupe G. Appolinaire	3 000,00 €
"0306	Logements communaux	3 000,00 €
"0307	Médiathèque	2 068,00 €
"0308	Restaurant scolaire	1 050,00 €
"0902	RD 304- Perrière	10 000,00 €
"0903	Local Protection Civile	5 000,00 €
"0904	Batiment social Av. Tirand	5 000,00 €
Total op.		86 860,00 €

TOTAL

155 239,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il faut ajouter l'opération 0209 – Ecole de Musique pour 950 € pour l'achat d'instruments portant le total sur le budget commune à 156 189 €, Ainsi que les ouvertures de crédits suivantes pour les budgets annexes eau et assainissement, à savoir :

Budget EAU :

c/23 : 122 911 € c/27 : 13 000 € total = 135 911 €

Budget ASSAINISSEMENT

c/23 : 128 472 € c/27 : 17 500 € total = 145 972 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces ouvertures de crédits sur 2010.

II – REVISIONS SIMPLIFIEES ET MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire expose les différents points qui font l'objet d'une proposition de modification et de 3 procédures de révision simplifiée du PLU, éléments examinés en commission urbanisme le 7 janvier et précise les dispositions prévues par projection de plans et schémas correspondants.

Monsieur HOUALARD fait remarquer qu'il n'y aura pas d'accès sur la zone étendue NH, chemin de la Saule et que de plus, il s'agit d'une zone assez humide. Il serait d'accord pour laisser une bande le long du chemin de la Saule. Il ne voit pas l'intérêt de classer cette partie en NH dès maintenant.

Monsieur le Maire répond que l'accès fait l'objet d'une proposition d'emplacement réservé, cela évitera de recommencer une enquête publique, de plus cette partie de terrain n'a pas d'intérêt pour l'évolution du complexe sportif.

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande si le rond-point prévu à l'Herpinière se fera en même temps que le lotissement.

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas nécessaire au début du développement urbain du secteur, mais en fonction de l'évolution du lotissement avec des aides du lotisseur.

Monsieur HOUALARD demande quel sera le mode de financement du rond-point ?

Monsieur le Maire : « il existe un nouveau mode de financement : le P.U.P. établi sous forme de convention ».

Monsieur le Maire précise que, pour ce lotissement, le but est d'attirer les jeunes ménages et développer les logements collectifs.

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande si le coefficient pour les espaces verts est modifié ?

Monsieur BOURNEUF répond que, actuellement de 10 %, ce pourcentage sera abaissé pour limiter l'impact sur le coût des lots.

Monsieur le Maire dit que ce futur lotissement sera entouré de bois et autres zones vertes sur plusieurs hectares, il précise que les espaces verts des lotissements sont la plupart du temps intégrés ensuite dans le domaine public, et que les agents du service technique y passent beaucoup trop de temps, ce qui représente un coût non négligeable pour la collectivité.

Madame RIVET COURSIMAUULT demande s'il sera possible de consulter le projet établi par le lotisseur.

Monsieur le Maire répond affirmativement dès que le dossier sera cadré avec les services de l'Etat.

Monsieur HOUALARD propose sur l'Herpinière coté Ruaudin de mettre la zone en AUa2 au lieu de Up ce qui permettrait une opération groupée pour limiter les accès, réaliser un assainissement collectif et demander une participation aux aménagements extérieurs (voirie et réseaux) – M. le Maire est d'accord, la délibération sera modifiée en ce sens.

Il s'en suit que :

Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité sauf sur le point 5 (15 pour, 1 contre et 8 abstentions) prescrivant une procédure de modification du PLU portant sur :

- 1) modification de certains points du règlement,
- et de modification d'emplacements réservés et d'évolution de points de zonage, à savoir :
- 2) Création d'un emplacement réservé n°12 au lieu dit La Croix de Monbraye pour un aménagement de sécurité de voirie et de desserte du complexe sportif.
 - 3) Suppression de l'emplacement réservé n°6
 - 4) Agrandissement de l'emplacement réservé n°4
 - 5) Évolution d'une partie du zonage du secteur de la Croix Montbraye et de la Saule de Ue en Nh
 - 6) Évolution du zonage AUa3 entre la route de l'Herpinière et la route de Brette en AUa1 et AUa2 coté Herpinière et en AU coté route de Brette
 - 7) Évolution du zonage sis à côté de l'ancien emplacement réservé n°6 de Ue en Up1
 - 8) Évolution du zonage de l'Herpinière coté Ruaudin de Ue en AUa2
 - 9) Création d'un emplacement réservé n° 13 Route des Laires en vue de l'accès aux terrains de la zone Ue restante côté gauche et aux terrains en zone AU côté droit.

Le Conseil Municipal prend, par 23 voix pour et une abstention, une délibération prescrivant une procédure de révision simplifiée N°3 du PLU portant sur l'évolution des zonages AUz et 2N en entrée de bourg coté est.

Le Conseil Municipal prend, à l'unanimité, une délibération prescrivant une procédure de révision simplifiée N°4 du PLU portant sur l'évolution d'une petite partie de zone NI le long de la route des Guéardières en Nh et suppression de la zone boisée classée sur cet emplacement..

Le Conseil Municipal prend, à l'unanimité, une délibération prescrivant une procédure de révision simplifiée N°5 du PLU portant sur l'évolution des zones Ue et 2N route des Laires pour homogénéiser le secteur urbanisable.

III – INSCRIPTIONS DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE RANDONNEE

Le Conseil Municipal est sollicité pour l'inscription de chemins de randonnée au PDIPR . Il s'agit des chemins ruraux suivants :

- CR 2 « La Pierre Bergère » sur 3000 m
- CR 9 « dit de Saint Calais » sur 5000 m
- CR 11 « Sapin Fourchu » sur 2400 m
- CR 13 « Carrefour de l'Ormeau » sur 1000 m
- CR 32 « dit de Canada » sur 1700 m
- CR 42 « de l'Epinay vers le Poste Avancé » sur 2100 m
- CR 42 « du Poste Avancé vers le chemin aux cochons » sur 1900 m
- CR 48 « de la Ceverie aux Fretays » sur 4300 m
- CR 54 « Epeigne » sur 1200 m
- CR 63 « Malessard » sur 1500 m

Monsieur le Maire précise que cette inscription est demandée par le Conseil Général et qu'il s'agit d'un complément aux chemins déjà inscrits.

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande s'il serait possible d'obtenir la liste des chemins déjà intégrés.

Madame PAQUIER signale que des chemins passent dans les champs de culture. Il s'agit de chemins ruraux qui ne sont pas entretenus depuis longtemps et qui sont cultivés.

Monsieur le Maire précise que l'on peut enlever des chemins de cette liste, car, effectivement, certains chemins seront difficiles à récupérer, notamment le CR 48 de la Céverie aux Fretays.

Monsieur BEAUTRU demande s'il ne faudrait pas l'avis du club de randonnée et des agriculteurs.

Monsieur le Maire propose de reporter la décision après avoir revu le problème en commission.

IV- ACQUISITION D'UN TERRAIN ISSU DE L'INDIVISION METAIS

Lors de sa séance du 12 novembre 2009, le Conseil Municipal a pris une délibération de principe pour décider l'acquisition d'une bande de terrain Chemin de Corlevé.

Le bornage ayant été effectué, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant le Maire à signer un acte de vente avec M et Mme FRESNAIS Michel pour l'achat d'une parcelle de terrain de 2 a 38 ca issue des terrains cadastrés D 91, 92 et 93 au prix de la transaction principale soit 0,58 € le m² et à désigner l'étude notariale de Parigné l'Evêque pour la rédaction des actes à intervenir.

La commune prend à sa charge les frais de bornage et ceux liés à la vente.

V – APPROBATION DU PLAN DU FINANCEMENT DU PROJET BIODIVERSITE DE LA BASSE GOULANDIERE

Madame JEUSSET présente le plan de financement du projet biodiversité de la Basse Goulandière :

- Coût HT du projet :	20 099,44 €
- Subvention européenne :	7 117,67 €
- Subvention du Conseil Régional :	7 739,90 €
-Autofinancement :	5 241,87 €

Elle informe le Conseil Municipal que la démonstration d'élagage a rassemblé 25 personnes, ainsi qu'une classe du lycée de Brette-les-Pins, la conférence du 1^{er} décembre 22 personnes et que l'exposition en mairie a été vue par tous les élèves de 6^{ème} du collège.

Madame RIVET-COURSIMAUT demande si la commune est engagée jusqu'au bout du programme de réhabilitation.

Madame JEUSSET répond que oui, mais qu'il y aura encore des aides du FEDER pendant 6 ans, et de la REGION.

Après les gros travaux de restauration, il restera :

- l'entretien de l'allée et des chemins en régie
 - fauche mécanique tardive (800 € par an)
 - fauche manuelle (chantier insertion) : (700 € par an)
 - entretien des haies : 700 € par an
- soit 2 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement.

VI- ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une admission en non valeur d'un montant de 503 euros pour une dette de restaurant scolaire remontant à 2005.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur LEROYER qui regrette l'absence de Madame HEMERY à propos de l'association de la Ribambelle

« Il me faut évoquer une fois encore la « Ribambelle » : le mois dernier, je vous avais présenté la situation sur la base des comptes 2008 approuvés (à une courte majorité) par l'AG du 30 novembre 2009. Il se trouve que ces comptes étaient faux !

Les écarts étant importants (et comme de bien entendu dans le mauvais sens !), il va évidemment falloir convoquer une assemblée générale extraordinaire, en espérant mobiliser cette fois-ci un peu plus que les 5 parents qui s'étaient déplacés fin novembre.

Il se sera donc passé quelque 13 mois entre la fin de l'exercice 2008 et la présentation de chiffres fiables. Pour 2007, je rappelle que l'attente avait été de 18 mois... C'est non seulement illégal, mais irresponsable : car cela veut dire que nombre de décisions (passage de la capacité de 20 à 25, journées « crèche continue » les mardis et jeudis, etc..), impliquant

comme par hasard de forts surcoûts en frais de personnel, auront été prises dans le brouillard le plus total.

Vous me direz : « comment une telle situation est-elle possible alors qu'on utilise les services (payants) d'un cabinet comptable ? »

Je vais vous livrer un début d'explication avec quelques extraits de messages adressés par l'expert comptable à la présidente de l'époque :

- Mail du 16 juin 2009 : « le bilan de l'association est bien avancé, il me manque cependant quelques éléments pour le finaliser... »
- Mail du 9 septembre : « objet : 3è envoi !!! (3 points d'exclamation) rappel !!!! (4 points d'exclamation) »
- Courrier du 2 décembre (soit 2 jours après l'assemblée générale) : « à ce jour, après nos différents appels restés sans réponse, nous souhaiterions savoir si nous pouvons finaliser le bilan 2008 en l'état », avec ce commentaire : « copie envoyée au domicile de Mme Hémerly, car elle ne répond jamais »

Alors, je vous pose la question : si le résultat 2008 (dernière estimation : - 23 871 €) avait été connu dès le mois de juin 2009, la présidente aurait-elle signé sans sourciller une prolongation de CDD avec promesse d'embauche en CDI pour avril 2010

Qu'on ne me dise pas : « où est le problème, puisque c'est la commune qui bouche le trou avec la subvention d'équilibre ? », Ce serait oublier que la commune, c'est le contribuable parignéen, à qui nous devons des comptes.

Plus grave : les déficits supplémentaires qui viennent d'être mis en évidence (- 7 744 euros pour 2008, - 3 969 euros pour la projection 2009, - 4 727 euros pour le budget 2010) ne proviennent pas de négligences, mais de fautes de gestion caractérisées, à savoir :

- 1- *Un problème de taxes sur les salaires (non déclarées et évidemment non payées). Les imprimés « cerfa » pré-remplis par le comptable et qui ne demandaient plus qu'à être signés et postés avec le chèque correspondant sont apparemment restés dans les tiroirs. Moyennant quoi, au 31/12/2009, l'association doit près de 20 000 € aux impôts (sans compter les éventuelles pénalités)...La nouvelle présidente et sa trésorière vont devoir essayer d'obtenir un geste du fisc.*
- 2- *Un problème de congés maladie (non déclarés à l'organisme de prévoyance et évidemment non remboursés) : 3 600 € en 2008 (entre février 2007 et décembre 2009 aucun congé maladie n'aura été déclaré !).*

Pour les détails, rendez-vous à la prochaine AG ».

Monsieur le Maire précise qu'il a participé à une réunion de bureau le 11 janvier, et qu'un comité de gestion est prévu le 20 janvier avec pour objectif la réduction des coûts de fonctionnement de la structure.

Madame RIVET COURSIMAULT rappelle que le coût du restaurant scolaire a été demandé pour l'année 2009.

Monsieur le Maire donne lecture des travaux effectués en régie par les Services Techniques en 2009. Voir tableau annexé au présent compte-rendu.
--

Madame RIVET COURSIMAULT signale que l'éclairage du terrain de football fonctionnait encore hier soir à 23 h 45.
--

- Il semblerait que le projecteur soit souvent oublié.

Madame TURBAN invite le Conseil Municipal à la soirée « théâtre » « Musée Haut – Musée Bas » le samedi 16 janvier 2010 à 20 heures 30 au foyer-loisirs.

Monsieur le Maire relate la participation active des représentants communautaires aux

- réunions sur le SCOT
- réunions de Pays sur la réglementation des transports notamment
- discussions en CdC sur une éventuelle intégration de la zone de l'Auberdrière en ZAC intercommunale

Madame JEUSSET rappelle aux conseillers municipaux qu'il est encore possible de s'inscrire à l'information « Espace Info Energie » -

- Les conseillers municipaux auraient souhaité qu'une des réunions ait lieu en soirée

M. le Maire indique les dates des prochaines réunions du Conseil Communautaire : 25 janvier, 22 février et 22 mars

Séance levée à 22 heures 15